

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE COMPOSANT LE COMITE DE PILOTAGE CHARGE DU LANCEMENT ET DU SUIVI DES EXPERTISES COMPLEMENTAIRES DESTINEES A EVALUER L'OPPORTUNITE D'UNE EVOLUTION STATUTAIRE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA SPECULATION FONCIERE ET IMMOBILIERE (FICHE 27)

---

#### SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRIPISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. BENEDETTI Paul-Félix à M. TALAMONI Jean-Guy  
Mme CASALTA Laetitia à M. CASTELLI Yannick  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme BIANCARELLI Viviane  
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie  
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme GUERRINI Christine à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane  
Mme HOUDEMER Marie-Paule à M. TATTI François  
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine  
Mme NATALI Anne-Marie à Mme NIELLINI Annonciade  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
M. SUZZONI Etienne à M. SANTINI Ange

#### **ETAIT ABSENT : M.**

SINDALI Antoine.

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la délibération n° 11/160 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2011 portant définition de la politique régionale du foncier et de l'habitat,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 59,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**DESIGNE**, ainsi qu'il suit, ses représentants pour composer le comité de pilotage chargé de la mise en œuvre et du suivi de la mesure 27 de la Politique Régionale du Foncier et du Logement :

#### **Titulaires :**

Mme GRIMALDI Stéphanie  
 M. BIANCUCCI Jean  
 M. CASTELLI Yannick  
 M. STEFANI Michel  
 Mme CASTELLANI Pascaline  
 M. LUCCIONI Jean-Baptiste  
 M. TALAMONI Jean-Guy

#### **Suppléants :**

M. SANTINI Ange  
 M. VANNI Hyacinthe  
 M. ORSUCCI Jean-Charles  
 Mme BIANCARELLI Viviane  
 M. TATTI François  
 Mme FERRI-PISANI Rosy  
 Mme GIACOMETTI Josepha

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT** **DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET :** Mise en place d'un comité de pilotage chargé du lancement et du suivi des expertises complémentaires destinées à évaluer l'opportunité d'une évolution statutaire en matière de lutte contre la spéculation foncière et immobilière.

L'Assemblée de Corse lors de la session du 30 juin 2011 a approuvé la stratégie globale d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de politique foncière et de logement.

Cette stratégie s'articule autour de huit axes parmi lesquels il est prévu la mise en place d'un dispositif public à visée anti-spéculative.

Ce dispositif est lui-même divisé en trois mesures, dont celle (fiche 27) qui vise à la poursuite des travaux d'expertise sur la question d'une évolution statutaire incluant la réalisation d'études complémentaires portant :

- Sur le cheminement juridique d'une évolution statutaire,
- Sur l'évaluation prévisionnelle de l'efficacité anti-spéculative d'un tel dispositif,
- Sur son impact sur l'économie corse.

La délibération n° 11/160 AC de l'Assemblée de Corse portant définition de la Politique Régionale du Foncier et de l'Habitat, précise dans son article 4, que la réalisation de ces expertises sera pilotée, à travers:

- La mise en place d'un comité de pilotage spécifique d'élus reprenant l'ensemble des sensibilités représentées au sein de l'Assemblée de Corse et ayant en charge le pilotage de la démarche,
- La validation obligatoire par le comité de pilotage du contenu des cahiers des charges construits pour mener à bien les expertises juridique et économique,
- Le débat-validation à mi-étape des travaux d'expertise avec rédaction d'un avis du comité de pilotage,
- La définition préalable d'un calendrier et d'un rétro-planning faisant obligation d'un débat conclusif en Assemblée au vu des résultats des travaux avant la fin de l'année 2012.

Dans le respect de cette délibération, le Conseil Exécutif propose à l'Assemblée de Corse de désigner deux représentants par groupe (un titulaire, un suppléant) qui constitueront ainsi le comité de pilotage.